

Personne de contact :
Dr Luise Menzi
T +41 31 511 38 44
luise.menzi@anq.ch

A l'attention des directions, des unités de coordination de l'ANQ et des responsables informatiques des cliniques proposant des prestations de réadaptation

Berne, le 16 septembre 2019

PLAN DE MESURE READAPTATION : MESURES SPECIFIQUES AUX DOMAINES DE READAPTATION

Adaptation du plan de mesure à partir de 2021

Madame, Monsieur,

Par ce courrier, nous nous permettons de vous informer de la future adaptation du plan de mesure Réadaptation relatif aux données de l'année 2021, à savoir des mesures spécifiques aux différents domaines de réadaptation. Les modules (M 2&3) sont supprimés et désormais subdivisés en fonction des différents domaines de réadaptation.

Les commissions de l'ANQ ont décidé les modifications suivantes :

- **Documentation de l'objectif principal et de l'atteinte de l'objectif** (OP/AO) pour **tous les domaines de réadaptation**. Cela signifie que pour les domaines de la réadaptation **cardiaque** et **pulmonaire**, les OP/AO devront être documentés dès 2021.
- **Réadaptation pulmonaire** : réalisation de la mesure **CRQ** pour **l'ensemble** des patientes et patients, indépendamment du diagnostic principal pulmonaire, toutefois **suppression** de l'instrument de mesure **Feeling-Thermomètre**.
- Les mesures réalisées à ce jour sous dispense à titre de mesures alternatives en réadaptation paraplégiologique et psychosomatique sont intégrées au plan de mesure régulier et seront obligatoires à partir de 2021.
 - o **Réadaptation paraplégiologique** : documentation de l'objectif principal et de l'atteinte de l'objectif, ainsi que relevé du Spinal Cord Injury Measurement (**SCIM**)
 - o **Réadaptation psychosomatique** : documentation de l'objectif principal et de l'atteinte de l'objectif, ainsi qu'utilisation des questionnaires pour patients Hospital Anxiety and Depression Scale (**HADS**) et Patient Health Questionnaire (**PHQ-15**). Le test de marche de 6 minutes utilisé dans le cadre de la mesure alternative n'est pas intégré au plan de mesure régulier.



Pour les domaines de réadaptation **gériatrique, en médecine interne musculo-squelettique, neurologique** et **oncologique**, **aucune modification** n'est apportée aux directives de mesure. La documentation de l'objectif principal et de son atteinte se poursuit, de même que l'utilisation de l'instrument FIM®/MIF resp. de l'indice de Barthel étendu (EBI).

Prochaines étapes de l'adaptation du plan de mesure 2021

Les manuels adaptés (manuel des données, manuel des procédures) seront publiés au printemps 2020. Les masques de saisie des données et le tableau des données (format Excel), valables à partir de 2021, seront mis à disposition par la même occasion. Cette information précoce sur les modifications apportées à partir de 2021 au relevé et à la documentation des données du plan de mesure ont pour objectif d'assurer une transition fluide au sein des cliniques.

Les cliniques qui devront mettre en œuvre les adaptations du plan de mesure en réadaptation cardiaque, pulmonaire, parapléiologique et psychosomatique à partir de 2021 seront directement informées par l'ANQ des détails des instruments à utiliser. Cela s'effectuera également au printemps 2020.

Possibilité d'un double relevé

Les cliniques qui doivent introduire de nouvelles mesures n'ayant pas encore été mises en œuvre à ce jour en raison de l'adaptation du plan de mesure ont la possibilité d'adresser des sets de données des nouveaux instruments à la Charité à partir du second semestre 2020. Elles pourront ainsi recevoir un retour sur la qualité de leurs données. Ces données ne seront bien sûr pas intégrées dans l'évaluation des données de l'année 2020. Cette offre est destinée à soutenir les cliniques dans la mise en œuvre des nouvelles mesures. Les directives de mesure pour 2020 restent inchangées, c.à.d. que la transmission des sets de données des instruments existants se poursuit.

Les collaboratrices et collaborateurs du secrétariat de l'ANQ (rehabilitation@anq.ch; +41 31 511 38 40) et de la Charité (anq-messplan@charite.de; +49 – 30 450 517 156) se tiennent volontiers à votre disposition pour toute question liée à l'adaptation du plan de mesure 2021.

Avec nos cordiales salutations,
ANQ

Dr Luise Menzi
Responsable Réadaptation